

Précarité menstruelle en prison

Construction et prise en charge d'un problème public

Mémoire présenté pour l'obtention du Master II professionnel *Intervention et Développement Social* – 2019/2020
Autrice : FERMENT Marie - Dirigé par : NOEL Olivier, maître de conférences associé en sociologie politique

Le concept de précarité menstruelle fait référence au manque d'accès aux produits d'hygiène menstruelle pour les femmes, notamment celles en situation de précarité économique ou sociale. Dans le contexte carcéral, ce problème prend une dimension particulière, car les détenues ont un accès limité – et au prix du marché – aux produits d'hygiène intime. Le tabou des menstruations et l'invisibilisation des besoins spécifiques des femmes exacerbent cette situation.

Contexte

Résumé des travaux

Le mémoire explore le processus par lequel la précarité menstruelle, un problème initialement privé, a été intégré à l'agenda politique en même temps qu'il contribue à son intégration au sein de l'administration pénitentiaire. Des associations féministes comme Georgette Sand ou Règles Élémentaires ont dénoncé les conditions de vie des femmes en situation de précarité, notamment en prison, en appelant à une meilleure gestion de l'accès aux produits d'hygiène menstruelle, en médiatisant le sujet via des pétitions, des articles de presse et des campagnes sur les réseaux sociaux. L'intérêt médiatique pour la précarité menstruelle a permis de faire pression sur les pouvoirs publics. Les journalistes ont publié plusieurs enquêtes révélant les conditions sanitaires indignes de certaines détenues. La population carcérale féminine est souvent négligée. En France, les femmes représentent moins de 4% de la population carcérale, ce qui contribue à leur invisibilisation dans les politiques pénitentiaires. Cette invisibilisation se manifeste dans des conditions de détention inégalitaires :

- Absence d'établissements exclusivement réservés aux femmes dans certaines régions ;
- Quartiers femmes enclavés dans des établissements mixtes, ce qui restreint leur accès aux activités, aux services médicaux, et aux produits de base ;
- Surreprésentation des femmes dans des emplois carcéraux mal rémunérés et peu qualifiés.

→ Le mémoire de Marie Ferment met en lumière une problématique à la croisée des **questions de genre**, de **santé publique**, et des **droits humains**. La précarité menstruelle en prison révèle non seulement un manque d'attention pour les femmes incarcérées, mais aussi la nécessité d'une réforme plus large des **conditions de détention**. En tant que reflet de la société, la prison reproduit les **inégalités sociales**, y compris les **inégalités de genre**. Pour améliorer la situation des femmes incarcérées, il est impératif d'adopter des mesures qui prennent en compte leurs **besoins spécifiques**, notamment en matière d'**hygiène intime**.

L'accès aux protections périodiques est inégal et souvent conditionné par les moyens financiers des détenues. Le manque de ressources économiques empêche certaines femmes d'acheter des produits d'hygiène en quantité suffisante, ce qui a des conséquences sur leur santé et leur dignité. Le tabou persistant autour des menstruations contribue au silence sur la précarité menstruelle. Les détenues, souvent confrontées à une situation de dépendance et de privation, ressentent une honte et une gêne supplémentaires, subissant une double discrimination.

Face à ces constats, l'administration pénitentiaire a pris quelques initiatives, mais elles restent encore insuffisantes :

- Des groupes de travail ont été créés pour améliorer la gestion des protections périodiques ;
- Certains établissements ont mis en place des partenariats avec des associations comme Règles Élémentaires pour fournir des produits gratuitement ;
- La distribution reste inégale selon les prisons et il n'existe pas de politique nationale uniformisée.

Recommandations d'actions

- Gratuité des produits d'hygiène menstruelle pour toutes les détenues ;
- Augmentation des dotations mensuelles pour répondre aux besoins réels ;
- Sensibilisation du personnel pénitentiaire et des détenues pour lutter contre le tabou des menstruations ;
- Mise en place de politiques nationales cohérentes pour garantir l'accès à ces produits dans tous les établissements.